

La Provisure

A l'attention de
Madame ou Monsieur
Responsable de l'entreprise
ou de l'organisme d'accueil

Année scolaire 2023/2024

Madame, Monsieur,

La complémentarité entre le monde professionnel et l'Education Nationale revêt une importance capitale. C'est pour cela qu'en accueillant un jeune stagiaire, vous contribuez à sa meilleure formation. En effet, qui mieux que vous peut transmettre votre savoir faire de terrain, complétant ainsi les formations théoriques et pratiques reçues au lycée ?

A travers la mise en place de périodes de stage structurantes appelées « Périodes de formation en milieu professionnel », l'apport des gens de métier contribue à renforcer les compétences de ceux qui seront vos collaborateurs de demain, permettant une insertion plus efficace dans vos entreprises.

L'accueil d'un stagiaire constitue un véritable engagement de votre part. Je vous en remercie vivement au nom de la communauté scolaire. Les stages sont des périodes de formation obligatoires pour nos élèves et indispensables pour valider le diplôme préparé. C'est pourquoi, outre le renseignement des conventions, vos collaborateurs tuteurs de stagiaires ou vous-même sont amenés à élaborer le plan de formation des élèves avec les enseignants. D'abord en amont du stage pour définir les objectifs, puis en fin de stage pour en dresser le bilan et valider les documents d'évaluation. Pour ces rencontres, je sais que vous réservez aux enseignants le meilleur accueil, qu'ils soient des spécialistes de votre métier ou professeurs d'enseignement général. Les échanges école/entreprise sont toujours fructueux et enrichissants.

Outre les liens que vous établissez avec les enseignants, l'équipe du lycée est attentive à répondre à vos attentes et questionnements :

Votre contact :

Mme HADDAD, Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques, apporte toutes les réponses utiles avant, pendant et après les stages :

- *suivi technique : questions réglementaires*
- *suivi pédagogique en lien avec les enseignants (activités, attitudes professionnelles, gestion des livrets de stage...)*
- *suivi des signatures et du retour des conventions de stage en lien avec les enseignants,*
- *accident survenu à L'élève stagiaire,*
- *accident provoqué par L'élève stagiaire*
- *recueil des signalements d'absence des stagiaires*

Téléphone : **01 49 08 09 40** / ce.0942269f@ac-creteil.fr

En vous remerciant une nouvelle fois pour votre investissement auprès des jeunes, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma très sincère considération.

La Provisure,

Marianne AZRAN